

Cadre mondial d'indicateurs pour les Objectifs de développement de la FIP

DG du FIP	Indicateurs	Catégorie
 Capacité Académique	1.1 Nombre de pharmaciens exerçant en milieu universitaire.	Capacité
	1.2 Nombre de diplômés en pharmacie à l'échelle nationale (offre nationale de diplômés).	Capacité
	1.3 Nombre d'écoles ou de facultés de pharmacie à l'échelle nationale.	Capacité
	1.4 Nombre de préparateurs en pharmacie à l'échelle nationale.	Capacité
	1.5 Nombre d'enseignants (enseignants, praticiens, chercheurs) employés par les établissements/universités pour former les étudiants en pharmacie.	Capacité
	1.6 Inclusion de l'apprentissage expérientiel dans les programmes de pharmacie.	Politiques et systèmes réglementaires
	1.7 Inclusion de la formation interprofessionnelle et interdisciplinaire dans les programmes de pharmacie.	Politiques et systèmes réglementaires
	1.8 Salaires médians des membres du corps professoral des secteurs privé et gouvernemental.	Politiques et systèmes réglementaires
	1.9 Existence de programmes de stage pratique ou de stage clinique d'une durée minimale avant l'obtention de la licence (préinscription).	Politiques et systèmes réglementaires et Formation et développement professionnel
	1.10 Existence d'une politique réglementant une durée minimale de stage pour les scientifiques pharmaceutiques dans le cadre de leur éducation et formation.	Politiques et systèmes réglementaires et Formation et développement professionnel
	1.11 Existence de programmes de développement de carrière pour les pharmaciens universitaires et les scientifiques pharmaceutiques au niveau national ou institutionnel.	Formation et développement professionnel
 Stratégie de formation en début de carrière	2.1 Existence de réglementations ou de normes nationales pour l'octroi de licences ou l'enregistrement des diplômés en pharmacie /nouveaux inscrits.	Politiques et systèmes réglementaires
	2.2 Existence de réglementations ou de normes nationales pour l'octroi de licences ou l'enregistrement des diplômés/nouveaux inscrits en tant que techniciens en pharmacie .	Politiques et systèmes réglementaires
	2.3 Existence d'exigences ou de normes nationales obligatoires pour le maintien de l'autorisation d'exercer de tous les pharmaciens en début de carrière ou agréés (par exemple, formation continue, portfolio, formation, certification).	Politiques et systèmes réglementaires
	2.4 Existence d'un document national définissant le champ d'activité fondamental dans le cadre de l'octroi de licences et/ou de l'enregistrement des pharmaciens nouvellement inscrits ou déjà inscrits (par exemple, prestation de services dans des établissements d'officine ou hospitaliers).	Politiques et systèmes réglementaires
	2.5 Existence de stratégies nationales et de programmes de mentorat visant à soutenir la progression des pharmaciens en début de carrière vers la pratique avancée (par exemple, formation continue, cadres, certification, formation).	Formation et développement professionnel

	2.6 Existence de formations ou de qualifications spécifiques pour les pharmaciens en début de carrière afin de gérer les pharmacies d'officine et hospitalières fournissant des services pharmaceutiques	Politiques et systèmes réglementaires
	2.7 Existence d'un cadre national de compétences (développement) pour les pharmaciens et les scientifiques pharmaceutiques nouvellement inscrits ou en début de carrière.	Formation et développement professionnel
 Développement avancé et spécialisé	4.1 Existence d'exigences réglementaires nationales pour les praticiens avancés et les spécialistes afin de fournir des services avancés, telles que l'octroi de licences, les champs d'activité officiels ou l'autorisation légale.	Politiques et systèmes réglementaires
	4.2 Existence d'un système national de reconnaissance professionnelle pour la pratique avancée et/ou la spécialisation, que ce soit par le biais de mécanismes formels (soutenus par le gouvernement) ou informels (dirigés par l'employeur ou un organisme professionnel).	Politiques et systèmes réglementaires
	4.3 Existence d'un cadre national de développement des compétences pour les domaines de pratique avancés et spécialisés, soutenant la progression de carrière des pharmaciens au-delà du niveau débutant ou de base.	Formation et développement professionnel
	4.4 Existence de services pharmaceutiques avancés (par exemple, prescription, suivi thérapeutique, gestion complexe des médicaments) avec des normes ou des lignes directrices définies pour leur prestation sur les lieux d'exercice (par exemple, officine, hôpital).	Services et structures pharmaceutiques
	4.5 Existence d'infrastructures distinctes et accessibles qui soutiennent le développement de pratiques avancées et/ou spécialisées, telles que des systèmes de formation continue, des programmes de résidence, des certifications professionnelles ou des parcours de formation spécifiques à un secteur.	Services et structures pharmaceutiques
 Développement des compétences	5.1 Existence d'un cadre national de développement décrivant les compétences requises pour les pharmaciens à toutes les étapes de leur carrière et dans tous les contextes de pratique.	Formation et développement professionnel
	5.2 Existence d'un cadre national de développement décrivant les compétences requises pour les techniciens en pharmacie à toutes les étapes de leur carrière et dans tous les contextes de pratique.	Formation et développement professionnel
	5.3 Utilisation d'une approche fondée sur les compétences par les établissements d'enseignement pour orienter l'enseignement et évaluer les apprenants en fonction des compétences et des connaissances démontrées.	Formation et développement professionnel
 Développement du leadership	6.1 Existence de stratégies ou de programmes nationaux visant à développer les compétences en matière de leadership, notamment le leadership clinique, exécutif et scientifique, grâce à des outils, des systèmes de mentorat et des formations à tous les stades de la carrière et dans tous les secteurs.	Formation et développement professionnel
	6.2 Intégration d'une formation au développement du leadership dans le programme d'enseignement et de formation initial des universités afin de développer des compétences professionnelles en matière de leadership.	Politiques et systèmes réglementaires
	9.1 Existence de réglementations nationales rendant obligatoire le DPC pour l'enregistrement des pharmaciens , le renouvellement de leur licence ou leur progression vers une pratique avancée ou spécialisée (pour tous les pharmaciens enregistrés/agrés).	Politiques et systèmes réglementaires
	9.2 Existence de réglementations nationales rendant obligatoire le DPC pour l'enregistrement des techniciens en pharmacie , le renouvellement de leur licence ou leur progression vers une pratique avancée ou spécialisée (pour tous les techniciens en pharmacie enregistrés/agrés).	Politiques et systèmes réglementaires

Stratégies de développement professionnel continu	9.3 Disponibilité de programmes certifiés de développement professionnel continu (par exemple, en ligne ou en présentiel) qui attribuent des crédits ou des points pour la formation continue et la formation pertinente pour la pratique en milieu de travail.	Formation et développement professionnel
	9.4 Existence de programmes de DPC spécialisés , conformes aux normes nationales ou internationales, afin de répondre aux exigences en matière de compétences et de formation à toutes les étapes de la carrière et dans tous les secteurs de la pharmacie.	Formation et développement professionnel
 Équité et égalité	10.1 Nombre de pharmaciens en exercice (nombre ventilé par secteur d'exercice, par exemple officine, pharmacie hospitalière, milieu universitaire, sciences pharmaceutiques et autres secteurs).	Capacité
	10.2 Existence de législations nationales promouvant l'équité et l'égalité des chances sur le lieu de travail.	Politiques et systèmes réglementaires
	10.3 Existence de réglementations nationales qui favorisent l'équité et l'égalité dans l'accès à l'enseignement et à la formation en pharmacie à tous les niveaux.	Politiques et systèmes réglementaires
 Impact et résultats	11.1 Existence d'indicateurs nationaux ou normalisés pour mesurer et surveiller l'impact des principaux services pharmaceutiques sur les résultats en matière de santé, la qualité de vie et les performances du système de santé.	Impact
	11.2 Existence d'outils ou de systèmes structurés pour évaluer la performance et les résultats des services pharmaceutiques, tels que des cadres d'évaluation des services, des mécanismes de retour d'information ou des outils d'audit.	Impact
 Intelligence pharmaceutique	12.1 Existence d'une stratégie ou d'un système national pour collecter et partager des données sur le personnel pharmaceutique et la formation, y compris la profession (par exemple, pharmaciens, techniciens, scientifiques pharmaceutiques), le secteur d'activité, l'âge et le sexe, etc.	Politiques et systèmes réglementaires
 Maladies transmissibles	16.1 Existence de réglementations sanitaires actualisées qui traitent de la prestation de services et des rôles du personnel en réponse aux urgences liées aux maladies transmissibles (par exemple, préparation et réponse aux pandémies).	Politiques et systèmes réglementaires
	16.2 Existence de normes de qualité obligatoires pour les pharmacies d'officine, couvrant la formation du personnel, le fonctionnement des pharmacies, la manipulation des médicaments et la prestation de services, y compris pour les maladies transmissibles.	Politiques et systèmes réglementaires
	16.3 Disponibilité de données permettant de mesurer l'accès aux services pharmaceutiques d'officine et hospitaliers, y compris la couverture de la population, la répartition urbaine et rurale et les ratios de services par habitant.	Impact
 Gestion des antimicrobiens	17.1 Existence d'une politique et d'orientations nationales qui réglementent la prescription d'antibiotiques dans les pharmacies d'officines/pharmacies hospitalières et l'utilisation d'antibiotiques dans la production animale et l'agriculture.	Politiques et systèmes réglementaires
	17.2 Existence d'un plan stratégique national et d'une formation pour soutenir le développement de la main-d'œuvre pharmaceutique dotée des compétences nécessaires à la prestation de services de gestion des antimicrobiens.	Formation et développement professionnel
	18.1 Nombre d'officines et de pharmacie hospitalières (par habitant).	Capacité
	18.2 Nombre d'officines et de pharmacie hospitalières dans les zones RURALES et URBAINES (par habitant).	Capacité

 Accès aux médicaments, appareils et services	18.3 Disponibilité de directives ou politiques nationales concernant l'accès aux médicaments, aux services pharmaceutiques et aux dispositifs médicaux, y compris les médicaments spécialisés (VIH, cancer, hépatite C, etc.) et de plans d'urgence en cas de pénurie de médicaments et de dispositifs médicaux.	Politiques et systèmes réglementaires
	18.4 Existence de réglementations/lois pour les médicaments sur ordonnance ou en vente libre qui peuvent UNIQUEMENT être fournis dans les pharmacies d'officines/pharmacie hospitalières.	Politiques et systèmes réglementaires
	18.5 Existence de réglementations/lois pour les médicaments sans ordonnance, par exemple OTC, qui peuvent être fournis dans des pharmacies non communautaires ou des dispensaires.	Politiques et systèmes réglementaires
	18.6 Existence de réglementations/lois sur les catégories de médicaments disponibles en ligne auprès de prestataires locaux ou étrangers.	Politiques et systèmes réglementaires
 Sécurité des patients	19.1 Existence de stratégies nationales qui utilisent la sécurité des patients comme indicateur pour évaluer la performance du système de santé et la qualité des soins.	Impact
	19.2 Inclusion de la « sécurité des patients » dans le cursus de formation initiale (dans les universités).	Politiques et systèmes réglementaires et Formation et développement professionnel
	19.3 Disponibilité de programmes de formation garantissant que le personnel pharmaceutique reçoive une formation sur la sécurité des patients et la réduction des méfaits liés aux médicaments dans tous les contextes et étapes de la pharmacie.	Formation et développement professionnel
	19.4 Disponibilité de programmes de formation pour sensibiliser le public à l'utilisation sûre des médicaments fournis par les pharmaciens.	Formation et développement professionnel
	19.5 Existence de cadres de compétences soutenant et orientant la stratégie nationale de développement professionnel et de formation en sécurité des patients.	Formation et développement professionnel
 Santé numérique	20.1 Existence d'une infrastructure numérique accessible pour permettre la prestation de soins de santé, par exemple la télémédecine, les consultations de santé en ligne, les ordonnances électroniques, les dossiers électroniques des patients, etc.	Services et structures pharmaceutiques
	20.2 Utilisation de la technologie numérique dans l'éducation à la santé et la formation du personnel pharmaceutique (par exemple, cours universitaires en ligne, prestation de DPC en ligne, etc.).	Formation et développement professionnel

Catégorie d'indicateurs	Description
Capacité	Données exprimées en chiffres, par exemple le nombre de pharmaciens et de pharmacies, les structures pharmaceutiques disponibles (universités, services)
Impact	Prestation de services pharmaceutiques qui favorisent de meilleurs soins et de meilleurs résultats de santé
Politiques et systèmes réglementaires	Réglementations et stratégies servant de leviers pour façonner la structure du système et bénéficier aux populations
Formation et développement professionnel	Accent mis sur le développement des compétences et des aptitudes dans tous les secteurs et à toutes les étapes de la carrière
Services et structures pharmaceutiques	Accent mis sur la disponibilité des services, des structures et des infrastructures pharmaceutiques nécessaires